

*Initiatives ministérielles*

Le projet de loi C-113 ne répond certes pas aux besoins actuels. Le ministre a reconnu qu'il ne s'agissait que de bricolage et on sent que c'est du travail d'amateur. Le projet de loi C-113 ne règle pas les problèmes du 1,5 million de Canadiens sans emploi. Il ne remédie en rien à la situation déplorable des 2,2 millions de Canadiens qui dépendent de l'assistance sociale. Il ne résout pas le problème du manque de compétences qui empêche un si grand nombre de Canadiens de combler les centaines de milliers de bons emplois offerts au Canada.

J'ai déjà dit que, sur les trois millions de demandes de prestations d'assurance-chômage qui ont été présentées en 1991, 2 350 000 provenaient de gens qui n'avaient pas quitté volontairement leur emploi. Au lieu de concentrer son attention sur les personnes qui quittent volontairement leur emploi, au lieu de réduire les prestations, le gouvernement devrait aider les Canadiens à retrouver du travail.

Je le répète, chaque fois que le taux de chômage baisse d'un point de pourcentage, le déficit de la caisse d'assurance-chômage se trouve réduit de près de 2 milliards de dollars. Si, pour régler le problème du chômage, le gouvernement faisait un effort aussi résolu que celui qu'il a fait pour combattre l'inflation, s'il arrivait à ramener le taux de chômage à 8,1 p. 100, autrement dit au niveau de 1990, cela permettrait de réduire le déficit de la caisse d'assurance-chômage de 4 milliards de dollars. Au lieu de cela, le gouvernement a toujours refusé de s'attaquer au problème du chômage. Résultat, nous nous trouvons aujourd'hui avec un déficit de 4,7 milliards de dollars dans la caisse d'assurance-chômage.

Avant de terminer, j'aimerais souligner certains points importants concernant cette mesure législative. Hier, le député d'Athabasca est intervenu durant le débat de ce projet de loi à l'étape du rapport. Le député a beaucoup parlé d'équité. Je suis d'accord avec lui. L'équité tient une très grande place dans ce débat.

Même si je les examine d'un point de vue opposé, j'estime que les changements qu'on propose d'apporter à la Loi sur l'assurance-chômage dans le projet de loi C-113 sont injustes. Vous me direz, bien sûr, que beaucoup d'autres choses sont injustes dans la vie, que nous devons nous adapter de notre mieux. Il reste qu'il est tout à fait répréhensible de la part d'un gouvernement de présenter une mesure législative sachant très bien qu'elle va faire du tort aux gens.

Le ministre prétend que ce projet de loi est nécessaire afin de mettre fin aux abus. J'ai déjà dit que les prétendus abus par les personnes qui quittent volontairement leur emploi sont relativement mineurs. Il ne faut pas oublier qu'il existe des sauvegardes permettant de limiter ce genre d'abus.

Le ministre se plaît peut-être à parler de tous les parasites qui se la coulent douce en Floride. En réalité,

toute personne qui veut toucher l'assurance-chômage doit être disponible pour commencer à travailler immédiatement. Elle ne peut pas rester toute la journée à la maison à regarder la télévision si un emploi est disponible. C'est une notion erronée.

• (1635)

Fait plus important, les agents chargés d'examiner les demandes de prestation peuvent à présent infliger aux personnes qui quittent leur emploi sans motif valable ou qui sont renvoyées pour mauvaise conduite une période de pénalité allant de sept à douze semaines. Selon ce que les témoins ont dit au Comité législatif, cette période est en moyenne de 8,5 semaines. Le représentant de la Commission de l'Emploi et de l'Immigration a déclaré au Comité qu'un très petit pourcentage de personnes se voient infliger le maximum de douze semaines. Il est clair que les abus ne sont pas vraiment le problème. Qu'est-ce que ça veut dire? Si, comme le suggère le ministre, les personnes qui quittaient volontairement leur emploi étaient vraiment celles qui posent un problème, les personnes qui se voient infliger une période de pénalité de douze semaines ne seraient-elles pas plus nombreuses? Douze sûr que si.

J'ai demandé au représentant de la CEI en question pourquoi aller jusqu'à priver totalement une personne du droit à l'assurance-chômage, comme dans le projet de loi C-113, quand il est rare qu'on inflige aux gens la période de pénalité maximum de douze semaines. Voici sa réponse: «Cette décision a été prise pour des raisons financières.» Ce n'est pas à cause des abus; c'est simplement un choix politique que le gouvernement a fait. Ce dernier est sans coeur. Il doit économiser de l'argent et, au lieu d'annuler ou de réduire les dépenses de 5,8 milliards de dollars prévues pour l'achat de nouveaux hélicoptères, il a décidé de priver d'assurance-chômage les personnes nécessiteuses.

**Une voix:** Bien dit.

**M. Bevilacqua:** Les Canadiens n'oublieront pas de telles injustices. La majorité des gens s'opposent aux modifications proposées dans le projet de loi C-113 parce qu'ils comprennent que cette mesure législative touchera tout le monde. La colère et l'amertume suscitées par ce projet de loi sont le triste reflet de l'inaptitude du gouvernement dans les derniers jours de son mandat. À un moment où les entreprises, les syndicats, les gouvernements et tous les Canadiens devraient unir leurs efforts pour bâtir une nouvelle société, le gouvernement fédéral crée une nouvelle lutte des classes. Les Canadiens méritent mieux que cela.

Le gouvernement se doit de retirer ce projet de loi et de recommencer à neuf. Si nous avons besoin d'une réforme de l'assurance-chômage, que le gouvernement offre aux Canadiens une réforme honnête. Je sais et tout le monde ici sait au fond que le projet de loi C-113 fera plus de tort que de bien. C'est pour cette raison et pour